

Genre du véhicule	Marque de fabrication	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail	CATERPILLAR	V 30 B	CH 5156 22

Constructeur	CATERPILLAR, Leicester (GB)
Identification	"V 30 B" sur la plaquette du constructeur
Plaquette constructeur	"52W" (boîte mécanique) ou "57W" (boîte hydrostatique) préfixe au No du châssis
N° du châssis	à gauche, à côté du siège du conducteur
Identification du moteur	à l'avant, au centre de l'auvent
Importateur principal	"CE" à gauche, latéralement sur le bloc
Véhicule homologué	ULRICH AMMANN Baumaschinen AG, 4900 Langenthal 57 W - 1682

Châssis				Moteur	PERKINS	Type	CE (D 3.152)
Nombre d'essieux	2	Nombre de roues	4 ou 6 (AV= jumelées)	Marque	en ligne	Temps	4
Direction	hydrostatique av. assistance hydraulique, s. roues AR			Construction	D	Position	arrière
Transmission	mécanique ou entraînement hydrostatique			Carburant	eau	Nombre cylindres	3
Nombre de vitesses	2 ou sans paliers	Entraînement	sur roues avant	Réfrigérissement	91,44	Course	127
Frein de service	hydraulique, 1 circuit, à expansion interne, sur les roues avant			Alésage	2500	CV-impôt	12,73
Frein auxiliaire	mécanique, à disque, sur le cardan			Cylindrée	33,5	à l/min	2500
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier articulé			Puissance en kW	45,5		
Ralentisseur	-			DIN CV	105	dB/A à l/min	2575 *
Contrôle 2 circuits	-			Silencieux	1 = 630 x Ø 127 mm		
				Mesure des gaz	Bacharach	3,0	
					BOSCH noircissement	3,9 à Md. max.	

Carrosserie	élévateur avec cadre de sécurité (***)			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	***	Indic. vitesse	-	selon le bulletin de passage (S)			
Ceintures sécurité	-	Rétroviseurs	intérieur / gauche / droite	Poids à vide			
Cale	1 = 320x150x175 mm	Attelage	AR = broche	Charge utile			
Antivot	-			Poids total	4400	1950	6085
Nombre de places	1 av.	centre	ar.	Garantie fabr.	7.00 - 12	6.50 - 10	(Variantes +)
Dimensions	§) intérieur		extérieur	Dimens. pneus	12 / 8,25	10 / 8,5	(voir
Longueur			Empattements	Ply/bars	5340	2920	remarques)
Largeur			av	Charge	25	25	
Hauteur			ar	pour V max			
Porte à laux	lat.	Voies		Garantie poids remorquable avec frein			
	av	av		Garantie poids remorquable sans frein			
	ar	ar		Garantie poids de l'ensemble			
		Braquage		Poids remorquable testé			
		g		Vitesse maximale selon le constructeur	18 km/h		
		d		Vitesse maximale testée	18 km/h		
		g		à 2575 t/min au moteur			
Distance volant - vers l'avant du véhicule	2100						
Longueur de la fourche = 915 mm / hauteur du mât = 3300 mm							

§)

Equipelement	-	
Feux de route	-	
Feux de croisement	BOSCH CH 1 0822 01 / K 21003	
Feux de position	BOSCH CH 1 0822 01 / K 21003	
Feux rouges	R-S1 (E)	
Feux stop	R-S1 (E)	
Clignoteurs	av AV/ 4 (E)	ar 2a (E)
Catadioptres	av I	ar I (E)
Feux de gabarit	av I	ar
Feux complémentaires	-	
Eclairage plaque	-	
Essuie-glace	avec/sans lave-glace	
Avertisseurs	BOSCH 0 320 143 005 CH 5 0301 07	
	ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail	
Marque et type	CATERPILLAR	V 30 B
Homologation N°	CH 5156 22	
Carrosserie	élévateur	
Places	total 1	avant
Poids à vide sel. bulletin pesage	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt 12,73
Poids total		Cylindrée 2500

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 18 km/h = 86 dB/A;
à proximité = à 50 cm du pot d'échappement, vers l'arrière.
- **) Insonorisation : -
- ***) Carrosserie : livrable sur demande avec pare-brise et essuie-glace ou avec 2 portes, cabine fermée, équipée d'un essuie-glace, d'un dégivreur et de rétroviseurs.
- +) Variante de pneus : AV = 28 x 12.5 - 15 20 FR 10000 (9,0) V-max. 25 km/h
7.00 - 15 12 FR 2 x 6050 (8,0) 25 km/h pneus jumelés voie 1240 mm
7.00 - 12 caoutchouc-plein 5840 — 25 km/h
AR = 6.50 - 10 caoutchouc-plein 3560 — 25 km/h

§) Les dimensions, les poids et l'équipement doivent être contrôlés à l'immatriculation;
à l'homologation longueur de la fourche = 915 mm / hauteur du mât = 3300 mm (y compris rallonge).

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 137/138 - lors de courses sur la voie publique, la fourche doit être redressée, enlevée ou recouverte d'une protection marquée noir/jaune.

Lieu et date de l'homologation
Langenthal, 13.02.79

Service fédéral d'homologation